



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BONSIGNE

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont conclues entre la SAS BONSIGNE dont le siège social est au 121 rue Chanzy, Lille (59260) FRANCE, inscrite au RCS Lille Métropole sous le n° 892 051 665 dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 85892051665 (ci-après « BONSIGNE ») et toute personne morale ou physique souhaitant effectuer une commande traiteur chez BONSIGNE (ci-après "l'Acheteur"). Elles ont pour objet de préciser et de définir les conditions et modalités de vente des produits et prestations de service entre BONSIGNE et l'Acheteur.

En passant commande l'Acheteur déclare expressément avoir pris connaissance des conditions générales de vente de BONSIGNE et en accepter l'ensemble des dispositions sans réserve ni restriction. L'Acheteur déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire, avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Cuisine - le menu

Toutes les préparations réalisées pour les prestations traiteur sont faites maison à partir de produits principalement locaux et de saison. Toute l'offre proposée est végétarienne. Les recettes varient en fonction des saisons et sont réalisées dans une logique d'anti gaspillage alimentaire. Les recettes ne peuvent donc être communiquées à l'avance sur le site ou le catalogue et les devis, celles-ci varient constamment. L'acheteur peut avoir un aperçu de l'offre proposée avec des exemples de recettes de saison communiquées dans les échanges de mail et devis, mais cette offre est non exhaustive et d'autres produits peuvent lui être servis le jour de la prestation. Le menu final est indiqué dans la commande le jour de la prestation.

BONSIGNE fait au mieux pour répondre aux contraintes alimentaires des clients quand cela est possible et se réserve le droit de modifier la composition d'un produit pour répondre aux contraintes et allergies potentielles indiquées par l'Acheteur. BONSIGNE indiquera au moment de la livraison les allergènes et la liste d'ingrédients à l'acheteur. Outre les allergènes volontairement ajoutés, il n'est pas exclu que les produits contiennent des traces d'un ou plusieurs des allergènes majeurs cités dans l'annexe II du règlement UE 1169/2011. En effet, malgré toutes les précautions prises durant la préparation, des contaminations croisées fortuites sont possibles. BONSIGNE se dédouane de toute responsabilité en cas de contamination si le client passe commande alors qu'il est réellement allergique aux traces. Le client doit prévenir BONSIGNE en cas d'allergies connues lors de la signature du devis,

pour que cela soit pris en compte dans le menu, dans la mesure du possible.

Régimes alimentaire traités par Bonsigne : végétarien, vegan, sans lactose ou sans gluten

Toute autre régime alimentaire n'est pas garanti d'être traité. Cela sera vu au cas par cas.

Cuisine - Conservation et origine des produits.

Les produits livrés dans le cadre de la Prestation sont élaborés pour être dégustés froids ou chauds. Dans le cas où l'Acheteur devrait réchauffer un produit, les indications de réchauffage seront indiquées sur le menu. L'Acheteur devra respecter les conditions de conservation indiquées lors de la livraison. Les produits doivent être consommés dans les 24h après la livraison, dans des conditions optimales de conservation : soit <5°C. Il appartient à l'Acheteur de s'assurer que des moyens techniques sont à disposition sur le site de l'évènement pour conserver les produits dans de bonnes conditions de température. Si ces conditions de gestion de la température ne sont pas respectées, BONSIGNE décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la consommation des produits.

Par ailleurs, à l'issue de la prestation, il sera proposé à l'Acheteur de conserver les restes. Dans ce cas, l'Acheteur s'engage à respecter les consignes de conservation données. BONSIGNE se dégage de toute responsabilité sur les risques encourus dans le cas où l'acheteur ne les consommerait pas dans le temps imparti.

Lors du retrait de la commande au sein de nos locaux, ou lorsque la livraison n'est pas effectuée par BONSIGNE, la responsabilité des risques (dommages causés ou subis) liés au transport de la marchandise, et à sa parfaite conservation est transférée à l'Acheteur, à sa prise en charge par ce dernier. Il lui appartient donc de prendre toutes les garanties vis-à-vis du transporteur. Nos caisses prennent de la place, il est donc recommandé au client de l'anticiper quand il vient chercher la commande. L'équipe commerciale informera l'Acheteur au moment de la validation du devis, de la taille des caisses et des conditions de récupération de la commande.

Consigne

Les plats de service sont chinés. Une liste de vaisselle est alors indiquée en caution et n'est facturée qu'en cas de non rendu ou casse. Le matériel professionnel et la vaisselle en supplément (assiettes, verres, couverts, serviettes) sont loués chez un partenaire et facturés puis ajoutés à la liste de vaisselle en caution pour éviter les risques de casse ou de non rendu. Les prix de caution sont indiqués sur la liste que vous pouvez retrouver en annexe de nos CGV et à disposition lors de votre commande. BONSIGNE étant un traiteur 100% zéro déchet et ne travaillant qu'avec de la vaisselle non jetable qui doit être lavée, un "forfait nettoyage" est ajouté à chaque commande pour assurer le bon nettoyage et la logistique liée aux retours de consignes.

De plus, il est possible de louer du matériel et de la vaisselle chez BONSIGNE sans consommer de denrées alimentaires ou boissons.

Boissons

Concernant la livraison de boissons, BONSIGNE ne pourra être tenu responsable si la quantité de boissons lors de l'événement venait à manquer. BONSIGNE proposera au client une quantité qu'il juge équilibrée pour le nombre mais acceptera si le client souhaite la modifier et diminuer le nombre de boissons. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez le consommer avec modération.

Toutes nos boissons sont consignées, il convient donc de retourner les bouteilles vides dans leur caisse de transport à la fin de la prestation. Les bouteilles non ouvertes sont proposées pour être gardées par le client pour sa consommation future. Le client peut décider de nous les rendre mais celles-ci ne seront pas supprimées de la facture finale. Seuls les fûts non percutés sont dé-facturés.

Devis

L'Acheteur est tenu de prendre connaissance du devis avant toute confirmation de commande. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations rapportées sur le devis. La dernière version du devis validée et signée provenant de l'Acheteur fait état de référence, BONSIGNE ne pourra être tenu responsable d'une erreur validée par l'Acheteur.

Tout devis établi est gratuit. Les tarifs et la faisabilité de la commande comme indiqué sur le devis sont valables 7 jours à partir de l'établissement de celui-ci. A défaut de confirmation du devis dans ce délai, Bonsigne se réserve le droit d'accepter d'autres commandes et donc d'annuler ce devis si cela est nécessaire, et cela, sans dédommagement pour le client.

Toute commande de service traiteur est recevable à partir de 10 personnes pour les repas et cocktails et à partir de 20 personnes pour les formules petit-déjeuner. Dans le cas où la demande de l'Acheteur serait pour un événement inférieur à 10/20 personnes, BONSIGNE se réserve le droit de refuser sa demande, ou de lui demander de venir chercher la commande au laboratoire de production.

La commande ne devient définitive qu'après acceptation des présentes CGV par l'Acheteur c'est-à-dire, à la signature du devis et/ou le dépôt d'un acompte de 30% du montant total de la commande par virement bancaire. La confirmation écrite de la commande est obligatoire pour que celle-ci soit considérée comme validée de notre côté.

La modification de la commande passée par l'Acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit 6 jours ouvrés avant la date de livraison de cette commande.

Dans le cas où le nombre de convives subirait une diminution ou hausse par rapport à la commande initialement passée, BONSIGNE pourra potentiellement modifier le prix de vente unitaire.

Bonsigne se réserve le droit de ne pas prendre en compte une modification (baisse ou hausse du nombre de convives) qui arriverait 48h avant la date de l'événement.

Tout report peut être pris en compte s'il est communiqué au moins 12 jours ouvrés avant la date de l'événement. L'acompte payé peut alors faire office d'avoir à utiliser dans un délai de 6 mois.

Concernant les annulations :

- Pour toute annulation dans un délai se situant entre 30 et 12 jours ouvrés, l'acompte de 30% sera demandé et non remboursé.
- Pour toute annulation/ report dans un délai se situant entre 12 et 6 jours ouvrés, 50% du montant total de la commande sera demandé et non remboursé.
- Si l'annulation/ report a lieu moins de 6 jours ouvrés avant la Prestation, ou que l'Acheteur ne vient pas récupérer sa commande, la totalité du montant du devis sera dû et non remboursé.

Tout report ou annulation, pour quelques raisons que ce soient y compris en cas de force majeure et COVID, ne peut engendrer la restitution des acomptes déjà encaissés* (*sauf cas de décès du client).

Logistique

L'Acheteur s'engage à fournir à BONSIGNE gracieusement les fluides nécessaires et notamment l'eau et l'électricité à la puissance nécessaire à la bonne réalisation de la Prestation (qui seront précisés dans le devis en cas de spécificité). Il mettra également à disposition de BONSIGNE les places de stationnement et livraison nécessaires à la bonne réalisation de la Prestation.

Informations à fournir par l'Acheteur à la Commande :

- Nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail
- Adresse de livraison exacte (N° rue, N° et Nom du Bâtiment, étage...) + N° de porte et code interphone
- Jour et heure de livraison précise
- Nombre de personnes
- Type d'événement
- Désignation des produits + quantités
- Régime alimentaire particulier et allergies.

D'une façon générale, l'Acheteur s'engage à fournir toute information nécessaire à la livraison des marchandises et la bonne réalisation des prestations. BONSIGNE ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'information incomplète ou erronée fournie par l'Acheteur.

Pour les mariages et événements réunissant plus de 200 personnes, Bonsigne demandera à visiter le lieu pour comprendre la configuration de l'espace ou demandera à avoir à minima des photos/ vidéos du lieu, si c'est une salle dans laquelle son équipe n'a jamais travaillé. Un déroulé de l'évènement sera aussi demandé pour pouvoir anticiper l'organisation sur place.

Facturation - Conditions tarifaires / prix

Les prix des produits (ainsi que toute remise éventuelle) sont ceux qui figurent sur le devis en vigueur à la date de la commande. Les prix des produits et prestations de services sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises pour les particuliers et entreprises. La TVA appliquée est de 10%, sauf pour les alcools et matériels / logistique, pour lesquels la TVA s'élève à 20% et les boissons softs, et produits de boulangerie pour laquelle celle-ci s'élève à 5,5%.

BONSIGNE se réserve le droit d'appliquer une clause de révision des prix basée sur les indices d'inflation nationaux selon l'évolution du contexte économique en vigueur au moment de la réalisation des prestations. Si la commande est amenée à être réalisée l'année d'après la signature du devis, les prix mentionnés dans le marché seront révisés au moment de leur règlement par l'application de la clause de variation de prix suivante ($Pr = P0 \times (I/I0)$). PR = Prix révisé HT / P0 = Prix initial / I0 = valeur de l'Indice de l'inflation de l'année en cours publié par l'INSEE au 1er janvier)

Facturation - Paiement

Tout paiement sera à effectuer par virement bancaire à l'ordre de la société BONSIGNE à son adresse du siège social 121 rue de Chanzy 59260 Lille - le RIB se situe en bas du devis.

Une facture est établie par BONSIGNE et remise à l'Acheteur au moment du paiement final, à la reprise de la commande. Pour le service, en cas de dépassement de l'horaire prévu à la commande, les heures supplémentaires seront facturées aux prix indiqués sur le devis. Dans le cas où le lieu de réception choisi par l'Acheteur réclame une commission d'intervention à BONSIGNE, celle-ci sera facturée en sus à l'Acheteur. La consigne du matériel et de la vaisselle cassée ou manquante sera ajoutée à la facture du solde.

La facture est envoyée dans la semaine qui suit la prestation et est à payer comptant par le client dès réception.

Nous privilégions les virements pour le paiement, mais acceptons les chèques qui doivent être à l'ordre de BONSIGNE et de sa dénomination sociale. Les paiements par CB et titres restaurant ne sont pas acceptés.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé (paiement comptant) des pénalités de retard égales à 10 % du montant TTC de la facture finale seront automatiquement et de plein droit acquises à BONSIGNE, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à BONSIGNE par l'Acheteur, sans préjudice de toute autre action que BONSIGNE serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. De plus, une indemnité forfaitaire, d'un montant de 40,00 euros pour frais de recouvrement, sera due de plein droit et sans notification préalable par BONSIGNE en cas de retard de paiement (art.L441-6-1 du code de commerce).

Pour chaque commande une facture sera éditée à la fin de la prestation et le paiement se règle comme suit :

Pour les entreprises

- 30% acompte à la validation du devis par virement bancaire
- Le solde (70%) suite à l'envoi de la facture après la reprise, par virement bancaire, paiement comptant.

Pour les Particuliers * sauf mariages

- 30% acompte à la validation du devis par virement bancaire
- Le solde (70%) suite à l'envoi de la facture après la reprise par virement bancaire. Paiement comptant.

Pour les mariages / rebonds de mariage

- 50% acompte à la validation du devis par virement bancaire
- Le solde (50%) suite à l'envoi de la facture après la reprise du mariage. Paiement comptant.

Pour les mariages, une dégustation pour 2 personnes, avec les mariés, pourra être organisée par BONSIGNE avant la validation du devis. Elle sera à la charge de l'acheteur si les mariés ne valident pas le devis. Pour les mariés qui valident le devis, celle-ci n'est pas facturée. Dans les cas où les mariés souhaitent faire goûter l'offre à leurs proches et donc réaliser une dégustation pour plus de 2 personnes, un devis peut être établi pour le nombre de convives de la dégustation et leur part sera déduite.

Livraison et reprise

Les dégradations, casses ou disparition de la vaisselle et décoration sont à la charge de l'Acheteur. Elles seront facturées à leur valeur de remplacement indiquée sur l'annexe 2/3. En cas de non - conformité ou vice apparent des produits livrés, ou de produits manquants, l'Acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit ou une indemnité pour compenser le préjudice subi.

Les délais de livraison indiqués dans le bon de commande sont des délais de rigueur : l'acheteur choisit la date et le lieu de livraison lors de la validation du devis sous réserve que BONSIGNE accepte cette date et horaire. Pour la livraison à domicile, l'amplitude horaire peut aller jusqu'à plus ou moins 1 heure sous réserve que celui-ci en soit informé.

BONSIGNE livre du Lundi au Samedi à partir de 7H30 pour les petits déjeuners, et jusqu'à

19H en soirée. La reprise du matériel se fait sur les horaires de bureau dans les 2 jours ouvrés suivants la prestation.

Pour les clients qui viennent récupérer leur commande : la récupération de la commande est possible du lundi au vendredi de 11H à 17H et le samedi entre 11H et 15H. Un supplément peut être demandé si les horaires demandés par l'Acheteur ne rentrent pas dans ce cadre. Bonsigne ne livre pas le Dimanche sauf cas particulier - pour toute demande d'évènement de plus de 100 personnes avec service (type rebond de mariage, pacs ou autre prestation familiale du genre...) cela peut être envisageable.

Pour toute commande ayant lieu le Dimanche, le client peut se faire livrer ou venir chercher sa prestation le samedi. Il doit dans ce cas s'assurer de pouvoir conserver les aliments dans de bonnes conditions.

Le service

Nous proposons une prestation de service sur mesure pour vos évènements. Le nombre d'heures minimum en service demandé est de 2H. Pour tout évènement de plus de 100 personnes, nous recommandons obligatoirement un minimum de 3 personnes en service pour assurer le bon déroulement et la qualité de la prestation. Si le client ne souhaite pas en bénéficier, Bonsigne ne se porte pas responsable du déroulé de l'évènement et peut refuser la prestation s'il juge nécessaire d'avoir du service pour garantir la qualité de la prestation.

Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L.121-20-2 et L.121-18 4° du code de la consommation, l'Acheteur prend acte du fait que les denrées vendues par BONSIGNE étant des denrées périssables, aucun délai de rétractation ne s'applique en l'espèce.

Responsabilités - Garanties

La responsabilité de BONSIGNE ne saurait être engagée en cas de non-respect par l'Acheteur des règles applicables au commerce de produits alimentaires de façon générale (respect par l'Acheteur des D.L.V., des D.L.C., des D.L.U.O., des obligations relatives à la traçabilité des marchandises, du respect de la chaîne du froid, etc.).

Le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité de l'Acheteur. L'incompatibilité des produits ou services du fait d'une erreur de la part de l'Acheteur dans le choix de la nature du produit ou service ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de BONSIGNE.

En tout état de cause la responsabilité de BONSIGNE, en cas de préjudice causé à l'Acheteur, pour quelque raison que ce soit, sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder le montant total hors taxes de la Commande de l'Acheteur réalisée dans le cadre des présentes

Données personnelles

En application de la loi sur les données personnelles, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du formulaire de commande a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Celles-ci peuvent être conservées dans le but d'échanger avec l'Acheteur sur son devis et ses besoins pour établir sa prestation.

Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Propriété intellectuelle

Le contenu du Site, les marques, enseignes et les signes distinctifs tels que les logotypes, textes, commentaires, illustrations, séquences vidéo, sons, charte graphique et plus généralement tous les éléments reproduits ou utilisés par BONSIGNE, demeurent la propriété exclusive de BONSIGNE et de ses partenaires et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. L'Acheteur ne pourra en aucun cas les utiliser sans l'accord préalable exprès et écrit de BONSIGNE.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu (notamment les textes, logiciels, architecture, photographies, illustrations, logos, marques, etc...) est strictement interdite et peut exposer l'Acheteur aux sanctions prévues par le Code de la propriété intellectuelle et le Code pénal au titre de la contrefaçon ainsi que celles prévues par le Code civil en matière de responsabilité civile.

Force majeure

BONSIGNE ne pourra être tenu responsable des non-exécutions totales ou partielles de ses obligations, provoquées par un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil et reconnu comme tel par la jurisprudence ou défini comme étant une catastrophe naturelle, une guerre, une épidémie ou toute situation économique, politique ou sociale raisonnablement imprévisible et inhabituelle, indépendante de la partie défaillante.

BONSIGNE avisera le demandeur de l'existence d'un tel cas, dans les sept jours suivant la survenance de cet événement.

De convention expresse et déterminante à la conclusion du contrat, dans l'hypothèse où la prestation commandée ne pourrait se dérouler à date convenue en raison d'un cas de force majeure du côté de BONSIGNE, l'acompte versé restera acquis à BONSIGNE, dans les conditions et modalités fixées à l'article « Modalités de commande » ; un avoir correspondant au montant de l'acompte versé valable sur une durée de 12 mois. Un remboursement pourra être envisagé s'il est demandé par le client.

Abus d'alcool et protection des mineurs

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, déconseillé pour les femmes enceintes et interdit aux mineurs. A consommer avec modération.

En application de l'article L.3342-1 du Code de la Santé Publique interdisant la vente d'alcool aux mineurs de moins de dix-huit (18) ans, l'Acheteur s'engage en validant sa commande à avoir dix-huit ans révolus à la date de la commande.

Garantie légale

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, les produits commercialisés sur le Site bénéficient des garanties légales, c'est-à-dire la garantie de conformité (articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation) et la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil), permettant aux Acheteurs de renvoyer les produits défectueux et non conformes sans frais.

Conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil, BONSIGNE est tenu de la garantie à raison des défauts cachés des produits vendus les rendant impropres ou affectant significativement l'usage auxquels ils sont destinés. L'Acheteur peut intenter une action sur le fondement d'un vice caché dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cadre de la garantie légale des vices cachés, BONSIGNE, selon le choix de l'Acheteur, s'engage, après appréciation du vice soit :

- à lui rembourser la totalité du prix du produit concerné ;
- à lui rembourser une partie du prix du produit si l'acheteur décide de le conserver.

Conformément aux articles L.217-4 et suivants du Code de la Consommation, BONSIGNE est tenu de livrer des produits conformes à la Commande de chaque Acheteur, à savoir :

- des produits correspondant à la description donnée par BONSIGNE ;
- des produits présentant les qualités qu'un Acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations de BONSIGNE.

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, BONSIGNE, selon le choix de l'Acheteur, s'engage, après appréciation du vice soit :

- à lui rembourser le prix du produit concerné ;
- à échanger le produit contre un produit conforme à sa Commande, si cela est possible.

Convention de preuve – Signature électronique

L'Acheteur reconnaît et accepte que toute manifestation de volonté sur le Site telles que l'acceptation des CGV, par l'activation de cases à cocher, constitue une signature électronique au sens des dispositions des articles 1316-4 et suivants du Code civil, et manifeste son consentement en caractérisant sa preuve.

Conformément aux dispositions des articles 1316-4 et suivants du Code civil, la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature

valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

L'Acheteur s'interdit de contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités. Ceux-ci constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par BONSIGNE dans toute procédure contentieuse ou autre, sont recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui aurait été établi, reçu ou conservé par écrit.

Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir auprès de l'autre partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Médiation

En cas de litige relatif à une Commande, l'Acheteur devra s'adresser en priorité à BONSIGNE, afin de trouver une solution amiable, par email à l'adresse.... La saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après que l'acheteur particulier ait effectué des démarches préalables écrites auprès de BONSIGNE.

L'Acheteur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (art. L 612-1 Code de la consommation.) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Règlement des litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution et sa réalisation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants les tribunaux de Lille (France) seront seuls compétents.

RGPD

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD (règlement général sur la protection des données) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à BONSIGNE au 121 rue de Chanzy, 59260 Lille.

Identification :

Nom Commercial : BONSIGNE

Responsable : Emmanuelle FROGER

Siret : 892 051 665 000 40

N° de TVA intracommunautaire : FR 85892051665

Code APE : 56.21 Z

Siège Social : 121 rue Chanzy 59260 LILLE

Téléphone : 06.59.13.41.44

E-mail : cest@bonsigne.fr

Date édition CGV : 1er Septembre 2024

Annexe : Consigne vaisselle

Ci dessous le prix facturé pour tout matériel / Vaisselle non rendu.

Les prix ci dessous sont des prix HT.

- Plat de services (grands plats ronds/ovales, planches en bois set saladiers) = 9€
- Couverts de service = 5€
- Couverts = 1,2€
- Serviettes = 1€
- Assiettes = 4€
- Pannière/ corbeille = 4€
- Verres (vin, soft, bière, coupe champagne) = 3€
- Tasses café/thé = 3€
- Ecocup = 1€
- Verrines = 1,5€
- Boule à thé = 1,5€
- Boîtes repas = 10€
- Grand tupperware = 20€
- Bocaux entrée/ dessert / tartinable = 1,5€
- Grande charlotte alimentaire = 22€
- Petite charlotte alimentaire = 12€
- Caisse blanche = 6€
- Thermos = 40€
- Percolateur = 60€
- Nappes = 30€
- Caisse bleue = 12€

- Bouquets de fleurs séchés = 5€
- Déco de saison = 5€
- Petit panonceau menu = 6€
- Caisse bouteille = 3€
- Fût vide = 30€